



## Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mai 2023

Présidence : Monsieur Fabien Reinhard, Syndic

Personnes présentes : 33 personnes présentes dont 30 citoyens avec droit de vote

---

Monsieur le Syndic, Fabien Reinhard, salue, au nom du Conseil communal, les personnes présentes pour cette assemblée des comptes.

L'assemblée a été convoquée par avis dans la « Feuille Officielle » no 18 du 5 mai 2023, une affiche aux piliers publics et un bulletin d'informations communales distribué par voie postale à tous les ménages ainsi qu'une publication sur le site internet de la commune.

Elle est donc convoquée de manière conforme à la loi sur les communes ainsi qu'aux décisions de l'assemblée communale constitutive du 28 juin 2021 et est donc habilitée à siéger.

Les débats seront enregistrés pour les besoins du procès-verbal. L'enregistrement ne sera pas archivé mais détruit après rédaction du procès-verbal.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2022 (il ne sera pas lu, mais il peut être consulté au bureau communal pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune)
2. Diverses informations du Conseil communal
3. Adoption du règlement de distribution d'eau potable
4. Comptes 2022
  - a. de fonctionnement
  - b. des investissements
  - c. bilan
  - d. rapport de la commission financière
5. Divers

Conformément à la loi, deux scrutateurs sont nommés sur la proposition de Monsieur le Syndic : il s'agit de Monsieur Eric Robatel et Monsieur David Vauclair qui prennent place à la table qui leur est réservée. Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, remercie d'avance les scrutateurs pour leur travail.

Comme la loi permet au public d'assister aux débats de cette assemblée, Monsieur le Syndic, Fabien Reinhard, demande aux personnes ne disposant pas du droit de vote de se manifester. Monsieur le Syndic, Fabien Reinhard, demande aux scrutateurs de compter les citoyens présents et ayant le droit de vote.

Il donne également l'information que selon l'article 22 de la loi sur les communes et l'article 13 du Règlement d'exécution de la même loi, les débats et les prises de position sont du domaine public. Le conseil communal publiera le procès-verbal sur le site internet de la commune.

Personne ne s'est annoncé concernant un enregistrement de l'assemblée.

Résultat du comptage des participants à cette assemblée :

33 personnes présentes, dont 30 citoyens ayant le droit de vote et de délibération

3 personnes n'ayant pas le droit de vote et de délibération

Majorité absolue : 16

Pour un vote à bulletins secrets 1/5 : 6

Il rappelle également que le Conseil communal est autorisé à voter les budgets et les règlements soumis. Il s'abstient cependant pour les décharges et les délégations de compétence ainsi que pour les comptes de fonctionnement et d'investissement.

---

Aucune autre observation n'étant formulée au sujet des convocations et de l'ordre du jour, cette assemblée, convoquée dans les délais, peut donc valablement délibérer.

## **1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2022**

---

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2022 n'est pas lu puisqu'il était à disposition, pour consultation, au bureau communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2022 est approuvé avec 29 oui, 0 non et 1 abstention. Le bulletin secret n'étant pas demandé.

## **2. Diverses informations du Conseil communal**

---

Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, donne diverses informations concernant les sujets suivants :

- **Processus de fusion entre les Communes de Châtonnaye et Torny:** Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, commence par expliquer les objectifs :
  - La population a plébiscité l'étude d'une fusion dans le cadre de la votation consultative du 25 septembre 2022 (Châtonnaye: 68% de oui - Torny: 76% de oui) ;
  - Une fusion Châtonnaye – Torny permettrait à chaque Citoyen /-enne et à chaque société de notre communauté « des trois villages » de bénéficier des mêmes prestations et être traités sur un pied d'égalité, évitant ainsi une concurrence entre les communes ;
  - Planifier l'avenir de manière cohérente et se profiler sur des projets régionaux (halle de sport, crèche, administration, locaux pour sociétés, ...) ;
  - Une fusion Châtonnaye - Torny pourrait être une étape précédant une fusion avec d'autres communes (Villaz ou autres).

Suite de quoi, Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, nomme le comité de pilotage qui se compose de Madame Micheline Guerry-Berchier, Directrice de l'Association des Communes fribourgeoises et spécialiste dans le domaine des processus de fusion (mandatée), Monsieur Bernard Sansonnens (Syndic de Châtonnaye), Madame Stéphanie Jan (Secrétaire) et lui-même. Il explique également que six groupes de travail intercommunaux sont mis en place afin de couvrir tous les domaines d'activités communales et non seulement répondre aux questions constitutives de la convention de fusion:

- GT 1: Autorités, Administration, Législation (Fabien Reinhard et Chantal Trimaille)
- GT 2: Finances (Fabien Reinhard)
- GT 3: Ecoles, Formation, Structures d'accueil, Santé, Social (Chantal Trimaille et Alicia Perroud)
- GT 4: Infrastructures, Bâtiments, Energie, Forêts (Gérald Clément et Roland Sallin)
- GT 5: Aménagement du territoire, Mobilité, Environnement (Pauline Robotel et Gérald Clément)
- GT 6: Feu, Eau potable, Eaux usées, Déchetterie et Parchets (Pierre-Alain Toffel et Alicia Perroud).

Chaque groupe de travail va effectuer un inventaire qui permettra d'analyser les éléments de chaque commune et faire une projection en vue d'une fusion. Le but étant de simuler une éventuelle future Commune de manière que les Citoyennes et Citoyens puissent voter en connaissance de cause.

Monsieur Fabien Reinhard, Syndic poursuit par la présentation du calendrier :

- Organisation des travaux et procédure : de mai à juillet 2023 séance kick-off (séance de lancement qui va rassembler l'ensemble du personnel des deux Communes (26 juin 2023) ;
- Inventaire : août à novembre 2023, puis de décembre 2023 à janvier 2024: consolidation ;
- Groupes de travail : février à mai 2024 (2 à 3 séances par GT) ;
- Comité de pilotage : dans l'intervalle des groupes de travail ;
- Rapport et convention : juin à novembre 2024 avec consultation des services de l'Etat ;
- Signature de la convention et publication : décembre 2024 ;
- Séances d'information : janvier 2025 ;
- Votation aux urnes : 9 février 2025 ;
- Entrée en vigueur : 1er janvier 2026 (élections anticipées en automne 2025).

Il exprime aussi qu'en termes de communication, le principe de la transparence est à la base de l'ensemble des travaux. De ce fait, les canaux de communication suivants seront régulièrement utilisés :

- Flyers, bulletins communaux ;
  - Assemblées communales ;
  - Site internet spécifique présentant les propositions résultant des travaux à leur issue (décembre 2024); possibilité en tout temps et durant les travaux de poser vos questions et formuler vos remarques sur les sites internet respectifs des communes ;
  - Séances d'information ;
  - Syndics et Conseillers-ères communaux à votre disposition.
- **Administration des finances :** Madame Sabrina Papaux a repris le poste de Madame Sandra Robatel qui a décidé de nous quitter pour un nouveau défi professionnel. Nous nous réjouissons de pouvoir compter sur Madame Sabrina Papaux à 40%. Avec son expérience à la Commune de Châtonnaye, elle apportera certainement un plus à nos Communes. Le Conseil communal remercie Madame Sandra Robatel pour son travail.
  - **Agente d'exploitation de la salle communale:** Madame Mireille Python a repris le poste de Madame Marie-Cécile Jaquenoud dans le courant du mois de février 2023. Madame Python est très active dans les sociétés locales et dispose par conséquent d'un très bon profil pour mener à bien ses tâches. Le Conseil communal se réjouit de cet engagement d'une citoyenne communale.
  - **Prix des boissons à la salle communale:** Les prix des boissons de la salle ont été adaptés en avril à la suite de diverses augmentations des prix fournisseurs. Les prix n'avaient pas été adaptés depuis longtemps. Pour ne pas réduire les marges des sociétés locales, les prix de vente par les sociétés ont aussi été revus.
  - **Mise à ban:** La décision de la justice de Paix a été rendue en début d'année. Durant la mise à l'enquête publique de cette décision aucune opposition n'a été déposée. Toutefois, il semblerait que la Justice de Paix ne pouvait pas délivrer une mise à ban sur le domaine public (DP). Il est possible qu'une nouvelle procédure doive être engagée pour le secteur proche de l'église à Torny-le-Grand.
  - **Musée fondation Leschot:** Actuellement le conseil communal conduit d'intenses négociations avec la Fondation. Le dossier de changement d'affectation (en mise en zone spéciale) devrait pouvoir être mis à l'enquête publique en 2023. Une information à la population sera organisée avant la mise à l'enquête publique.
  - **Consultation PDRég:** Le plan directeur régional est actuellement en consultation. Ce plan dessine le visage futur de notre district avec notamment une fiche concernant le projet de musée. La Commune ne manquera pas de se positionner à ce sujet. Chaque citoyen peut prendre position. Toutes les informations utiles se trouvent sur le site de la RGV (Région Glâne Veveysse).

S.A.I.R Madame Marie-Hélène de Habsbourg-Lorraine demande où se situera le musée de la Fondation Leschot. Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, répond qu'il s'agit du terrain appartenant actuellement à l'armée, entre Middel et Torny-le-Grand. Le chemin de mobilité douce se situerait entre Middel et Torny-le-Grand.

### **3. Adoption du nouveau règlement communal relatif à la distribution d'eau potable**

---

Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, donne la parole à Monsieur Norbert Carrel de l'entreprise ATC Assistance qui présente le nouveau règlement ainsi que ses principes de base comme l'égalité, l'autofinancement, la causalité, la transparence, l'égalité de traitement, le règlement identique entre les communes du GAGN. Il explique également le principe des unités de raccordement et les prix.

Monsieur Norbert Carrel explique qu'il s'agit d'une finalité du groupement d'adduction d'eau de la Glâne. Ce règlement est identique dans chaque Commune faisant partie du GAGN (Villaz, Châtonnaye et Torny). Uniquement les prix sont différents car ils sont basés sur les charges d'exploitation et les montant des investissements des différents membres.

Monsieur Norbert Carrel passe en revue les différents chapitres du règlement communal relatif à la distribution de l'eau potable.

Ce règlement a déjà été préavisé favorablement par les différents services de l'état concernés ainsi que l'Office fédéral de surveillance des prix.

Concernant l'inventaire du nombre d'unité de raccordement (UR), Madame Béatrice Wacker soulève le fait que seulement un seul robinet est utilisé simultanément, en général dans une habitation. Monsieur Norbert Carrel dit

que la Commune doit assurer aux consommateurs la suffisance en eau potable en cas d'ouverture de l'ensemble des robinets. Monsieur le Syndic, Fabien Reinhard résume la situation en expliquant que la taxe annuelle de base couvre les investissements et intérêts.

Monsieur Fabien Baechler demande la finalité des charges de préférence? Monsieur Norbert Carrel précise que cette charge de préférence concerne uniquement un terrain qui est équipé et non construit. Ceci car la commune a endossé des frais d'installation.

Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, passe en revue l'annexe 2 qui comprend les tarifs maximums applicables. Suite de quoi, Monsieur Fabien Reinhard procède à la lecture du rapport de Monsieur Prix. Il précise également que l'art. 55 soit modifié pour que le règlement rentre en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, ouvre la discussion.

Monsieur Patrice Longchamp demande à combien se situe le tarif correspondant à la taxe d'exploitation dans les autres communes du GAGN. Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, donne les prix suivants : Villaz a le même tarif de CHF 1.00 et Châtonnaye CHF 0.80 car ils doivent dissoudre une réserve affectée avant d'avoir les mêmes tarifs que les autres membres du GAGN.

La parole n'est plus demandée.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, le règlement communal relatif à la distribution d'eau potable est accepté par 26 oui, 0 non et 4 abstentions.

## 4. Comptes 2022

---

### a. De fonctionnement

Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, donne quelques explications liées aux comptes :

- Le budget 2022 présentait un excédent de charge de CHF 208'817.45 ;
- Les impôts perçus en 2022 sont nettement plus importants qu'attendu. Principalement en ce qui concerne les impôts des exercices précédents (prévision pessimiste) et les impôts irréguliers (difficiles à planifier);
- Après des années durant lesquelles les impôts de l'année n'étaient pas réévalués lors du bouclage des comptes, nous avons fait cette réévaluation en 2022. Ceci afin de ne plus avoir des montants aussi conséquents d'impôt des exercices précédents les prochaines années;
- Le budget 2022 prévoyait CHF 111'000.00 pour la révision de la caisse de pension de l'Etat. Ce montant a finalement été pris en compte en 2021 à la suite des résultats meilleurs qu'attendu en 2021 déjà;
- Le bon résultat doit nous permettre de voir l'avenir plus sereinement. Le Conseil communal envisage une éventuelle baisse d'impôt temporaire pour 2024. Une analyse plus approfondie sera effectuée en vue de l'Assemblée communale de décembre.
- Les amortissements planifiés prévus au budget 2022 se basaient sur une estimation faite en 2021 par un mandataire externe. Celui-ci était basé uniquement sur les investissements effectués depuis 2009. La prise en compte des investissements regroupant les vingt dernières années (prévu dans la loi sur les finances – MCH2) augmente les amortissements mais aussi le prélèvement effectué sur la réserve de réévaluation;
- Pour ce premier bouclage MCH2, les comptes vont vous être présentés de la même manière que les années précédentes, nous y ajouterons juste les indicateurs financiers en fin de présentation;
- Un rapport de gestion a été réalisé et transmis à la commission financière.
- En résumé, l'excédent de revenus se monte à CHF 778'945.31.

Après avoir passé en revue chapitre par chapitre et donné les explications adéquates, Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, conclut de la manière suivante :

- Le résultat est meilleur qu'attendu, principalement en raison des impôts sur les exercices précédents ainsi que les impôts irréguliers qui sont très difficiles à estimer ;
- La situation est nettement plus favorable mais ne doit pas faire oublier les mauvais résultats passés et l'endettement important. Le Conseil communal suit la situation avec attention. Dans le cas où cette embellie se prolonge, il pourra:
  - 1) Envisager de nouveaux projets apportant une plus-value à la Commune et aux citoyens.
  - 2) Envisager une baisse d'impôts.
- A court terme et en raison des discussions de fusion, une possibilité serait de baisser les impôts de manière temporaire pour 2024 et 2025 (2023 pas possible selon la loi et SCC).

Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, donne la parole à Monsieur Alain Gaudin pour la lecture du rapport de la commission financière. La commission financière invite l'assemblée communale à accepter le budget de fonctionnement.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, les comptes de fonctionnement 2022 sont acceptés à l'unanimité.

## **b) Investissements**

Monsieur Fabien Reinhard, Syndic et responsable des finances présente les comptes d'investissements par chapitre.

Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, donne la parole à Monsieur Alain Gaudin, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport.

La commission financière propose à l'assemblée communale d'approuver les comptes d'investissements.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, les comptes d'investissements 2022 sont acceptés à l'unanimité.

## **Approbation des comptes globaux :**

La discussion est ouverte. Personne ne demande la parole.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, les comptes globaux 2022 sont acceptés à l'unanimité.

---

## **7. Divers**

- **Haies vives :** Monsieur Jean-Marc Roulin remarque qu'à certains endroits de la Commune, des haies débordent et ne permettent pas la visibilité aux utilisateurs de la route. Monsieur Roland Sallin, Conseiller communal confirme que certaines lois réglementent la distance entre les haies et la route. Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, soulève le fait que chaque année, en automne, le Conseil communal transmet un tout-ménage à l'ensemble de la population afin de rappeler les règles en vigueur.
- **Banc cassé en direction de la statue de la vierge :** Madame Béatrice Wacker informe le Conseil communal de ce mobilier urbain qui est endommagé. Il est répondu que la Paroisse est propriétaire de ce banc.

- **Sacs pour défections canines** : Madame Béatrice Wacker fait remarquer à l'Assemblée communale qu'il en manque à certains endroits.
- **Vitesse en localisation** : Monsieur Vauclair estime que le radar pédagogique qui avait été posé à Tornay-le-Grand avait été efficace. Il demande s'il serait possible de le déplacer à la sortie de Middel en direction de Tornay-le-Petit. Monsieur Roland Sallin prend bonne note de cette information.
- **Zones 30 km/h** : Madame Béatrice Wacker demande des informations concernant l'avancement de ce dossier. Monsieur Roland Sallin, Conseiller communal, explique qu'une étude a été lancée. Un groupe de travail lié à la mobilité est en phase d'être mis sur pied.

Monsieur le Syndic, Fabien Reinhard, remercie chacun(e) de sa participation à l'assemblée, ses collègues pour le temps mis à disposition. Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, remercie également l'administratrice des finances, la secrétaire communale, le préposé au contrôle des habitants, le fontainier, les concierges ainsi que les employés communaux pour les bonnes prestations fournies, ainsi que les deux scrutateurs de la soirée.

Monsieur Fabien Reinhard, Syndic, souhaite une bonne santé et un bel été à chacun.

Il clôt l'assemblée à 22h07.

Le Syndic :

Fabien Reinhard

La Secrétaire communale :

Stéphanie Jan